ENCADREMENT

CLASSIFICATION : BUREAU d'ETUDES

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Contrôleur de Travaux	9	T 2	Technicien supérieur responsable de la surveillance et du contrôle de travaux importants effectués par des Entreprises extérieures. Doit avoir la qualification d'un dessinateur-projeteur.
Chef Groupe Etudes et Investissements	10	IA 1	Ingénieur ou assimilé, responsable vis à vis de la Direction de l'ensemble des études et projets d'investissements confiés à son groupe. Conçoit et lance les études et projets concernant les travaux neufs à réaliser pour installations nouvelles ou modifications d'installations existantes. Prépare les dossiers des projets d'investissements et en assure le suivi. Il procède à la planification des projets retenus, à l'établissement des commandes et des marchés nécessaires. Il effectue le contrôle de la réalisation des projets et leur suivi budgétaire. Il a autorité sur l'ensemble du personnel du Groupe et possède à un degré supérieur les compétences et qualités du personnel placé sous ses ordres. Il travaille en liaison avec la Direction ou les Services concernés par les projets et les travaux à effectuer.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Groupe Mécanique engins	10	IA 1	Ingénieur diplômé d'une grande école, spécialisé en électromécanique, ayant un niveau de connaissances générales et techniques approfondies. Il est responsable devant le Chef du Service Maintenance, de l'entretien du parc engins pour en assurer la meilleure disponibilité au coût le plus bas. Il prépare le budget de fonctionnement de son groupement et en contrôle la réalisation. Il assure la coordination permanente entre les ateliers de son groupe (Station-Service et Atelier Engins) et les relations fonctionnelles avec le Service Production, le Bureau Méthodes et le Groupe Electromécanique. Il effectue toute étude sur le personnel et les équipements des ateliers, visant à améliorer les conditions de travail et la productivité. Il participe à la formation de son personnel.
Chef de Groupe Electromécanique	10	IA 1	Ingénieur diplômé d'une grande école, spécialisé en électromécanique, ayant un niveau de connaissances générales et techniques approfondies. Il est responsable devant le Chef du Service Maintenance, de l'entretien mécanique et électrique des installations industrielles qu'il doit rechercher de réaliser au coût le plus bas. Il prépare le budget de fonctionnement de son groupe et en contrôle la réalisation. Il assure la coordination permanente entre les Ateliers de son Groupe (Chaudronnerie, Machines-outils, Mécanique générale, Electricité) et les liaisons fonctionnelles avec le Service Production, le Bureau Méthodes et le Groupe Mécanique Engins. Il effectue toute étude sur le personnel et les équipements des ateliers, visant à améliorer les conditions de travail et la productivité. Il participe à la formation de son personnel.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef du Service Maintenance	11	IA 2	Ingénieur diplômé d'une grande école, spécialisé en électromécanique, ayant un haut niveau de connaissances générales et techniques et une expérience de plusieurs années dans la direction d'un service d'entretien d'une moyenne entreprise ou d'une division d'une grosse entreprise. Il est responsable devant la Direction, de la maintenance du matériel, des équipements et des installations industrielles. Il connait parfaitement l'organisation administrative et comptable de la Société. Il prépare le budget de fonctionnement de son service et en contrôle la réalisation. Il présente les projets d'investissements nécessaires au maintien de l'outil de production, à l'amélioration de son rendement et à la sécurité du personnel et du matériel. Il prend une part active à la gestion administrative et technique du personnel de son service : organigramme, action de formation, promotion, etc...

ENCADREMENT

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Mécanicien d'entretien 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un mécanicien d'entretien hautement qualifié et une bonne expérience pratique. Il connait parfaitement les installations et le matériel dont il assure l'entretien, les dépannages et les réparations. En outre, il est chargé de coordonner les travaux de plusieurs mécaniciens et est responsable de la discipline et de la sécurité de son personnel. Il participe activement à son perfectionnement.
Chef de Brigade Mécanicien d'entretien 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique de son métier dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Mécanicien d'entretien	8	T 1	Technicien ayant de bonnes connaissances en mécanique générale et une longue expérience du dépannage et de la réparation en usine de traitement de minerai. Il est responsable, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de l'entretien, des dépannages et réparations du matériel d'un secteur d'activités. Il assure la répartition du travail et veille au respect de la qualité et des temps. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail et de sécurité, la formation et le perfectionnement de son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef Contremaître Mécanicien d'entretien	9	T 2	Technicien supérieur ayant acquis par une longue expérience professionnelle, une bonne technicité dans le domaine de l'entretien laveries. Il connait parfaitement le matériel dont il assure l'entretien et est capable de diagnostiquer tous les types de pannes et d'y remédier. Il supervise le travail de plusieurs contremaîtres et, est capable de concevoir et proposer des modifications d'installations ou des installations nouvelles en fonction des besoins. Il a le sens de l'organisation, de l'initiative et du commandement. Il a le souci des coûts d'entretien. Il possède les connaissances administratives, comptables et légales nécessaires au fonctionnement de son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - ATELIER ENGINS GARAGE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Station-Service 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un mécanicien de Station-Service hautement qualifié et une bonne expérience pratique. IL est responsable, sous l'autorité du contremaître, des entretiens systématiques ou préventifs sur son poste. Il peut être amené à intervenir en dépannage. Il assure la prise de poste des engins et signale toutes anomalies au contremaître de poste. Il assure de façon permanente le commandement d'une équipe d'ouvriers et participe activement à leur perfectionnement.
Chef de Brigade Station-Service 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique de son métier dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Chef de Brigade Pneumatiques 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un réparateur de pneus hautement qualifié et une bonne expérience pratique. Il est responsable de l'atelier de réparations pneumatiques et, à ce titre, il répartit le travail au personnel placé sous sa responsabilité, et assure la gestion et le suivi des pneumatiques en liaison avec le Chef Contremaître de la Station-service. Il est responsable de la discipline et la sécurité de son personnel, il participe activement à son perfectionnement.
Chef de Brigade Pneumatiques 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE (STATION SERVICE) (ATELIER ENGINS) (GARAGE)

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Contremaitre station service	8	T1	Technicien ayant une formation de mécanique engins et plusieurs années d'expérience. Il est responsable de la coordination de l'ensemble des travaux d'entretien systématique, préventif et des dépannages de ler échelon sur son poste. Sa connaissance parfaite de l'ensemble des engins, le rend apte à mesurer la gravité de toutes anomalies constatées lors des entretiens ou signalées par l'utilisateur, il prend les mesures qui s'imposent. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer le rendement, les conditions de travail, de sécurité et pour la formation et le perfectionnement de son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.
Chef contremaitre station service	9	T2	Technicien supérieur ayant acquis par une longue expérience professionnelle, une bonne technicité en entretien de matériel minier et TP. Il a la responsabilité des équipes d'interventions et de réparations de pneumatiques de la station service en rapport avec le Bureau des Méthodes. Il a le souci permanent de la disponibilité des engins, des coûts d'entretien et veille au respect des temps d'interventions. Il propose des actions d'amélioration de rendement, de sécurité, de promotion, et doit être capable de concevoir des modifications de circuits ou d'installations d'engins en fonction des besoins. Il a les connaissances nécessaires pour réaliser toutes les opérations administratives et comptables relatives à son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - STATION-SERVICE ATELIER ENGINS GARAGE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Mécanicien engins 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un mécanicien engins hautement qualifié et une bonne pratique en atelier. Il a de bonnes connaissances de tous les organes des engins et possède de bonnes notions en diésel, hydraulique et pneumatique lui permettant d'assurer l'entretien, le dépannage et la réparation de tous types d'engins. Il est chargé de coordonner les travaux d'une équipe de mécaniciens engins, est responsable de la discipline et de la sécurité de son personnel et participe activement à son perfectionnement.
Chef de Brigade Mécanicien engins 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique dans son métier dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Mécanicien engins	8	T 1	Technicien possédant de très bonnes connaissances en mécanique, hydraulique, pneumatique, diésel. Il est responsable d'un secteur d'activités dans un atelier (interventions ou reconditionnement de sous-sensembles). A ce titre, il doit être particulièrement méthodique et soigné. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer le rendement, les conditions de travail, de sécurité et pour former et perfectionner son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - STATION-SERVICE ATELIER ENGINS GARAGE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Motoriste 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un mécanicien motoriste hautement qualifié et une bonne pratique en atelier. Il a une très bonne connaissance des moteurs diésel et essence dont il assure l'entretien. Il est chargé de coordonner les travaux d'une équipe de mécaniciens motoristes, est responsable de la discipline et de la sécurité de son personnel et participe activement à son perfectionnement.
Chef de Brigade Motoriste 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique de son métier dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Mécanicien Motoriste	8	T 1	Agent répondant à la définition du contremaître Mécanicien Engins, mais ayant une spécialisation motoriste diésel et essence acquise par une formation complémentaire adéquate et une longue expérience pratique du reconditionnement et de la mise au point de moteurs industriels de divers types. Il doit à ce titre, être capable de diagnostiquer rapidement tous types de pannes et d'y remédier.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE (STATION SERVICE) (ATELIER ENGINS) (GARAGE)

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef contremaitre engins	9	T2	Technicien supérieur ayant une grande expérience dans toutes les disciplines en usage dans l'atelier (mécanique, hydraulique, pneumatique, diesel). Sa longue expérience de l'entretien, lui confère une réelle polyvalence et une connaissance parfaite du matériel dont il a la charge. Il possède les connaissances administratives, comptables et légales nécessaires au fonctionnement de son secteur. Il a le sens de l'initiative et de l'organisation Il assure la répartition du travail entre ses différents contremaitres dont il coordonne l'action dans le sens de l'amélioration de la qualité du travail, du respect des temps dans les meilleures conditions de sécurité. Il a le souci permanent de la disponibilité des engins et des coûts d'entretien. Il doit être capable de concevoir et de faire réaliser en accord avec ses supérieurs hiérarchiques, des modifications d'installations ou des installations nouvelles en fonction des besoins.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - STATION-SERVICE ATELIER ENGINS GARAGE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Mécanicien VL - PL - 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances d'un mécanicien VL - PL - hautement qualifié et une bonne expérience pratique. Il a une très bonne connaissance de tous les véhicules, lui permettant d'assurer l'entretien, la réparation et remédier aux pannes les plus complexes. Il est chargé, en outre, de coordonner les travaux de plusieurs mécaniciens VL -PL et est responsable de la discipline et de la sécurité de son personnel. Il participe activement à son perfectionnement.
Chef de Brigade mécanicien VL - PL 2ème degré	7	AM 2	Agent ayant acquis une expérience d'au moins 3 ans dans la catégorie précédente, lui permettant de faire face avec un maximum de rapidité et d'efficacité, à tout problème technique. Il aura par ailleurs, bénéficié d'une formation de perfectionnement maitrise, l'initiant aux problèmes d'organisation, méthodes et préparation du matériel et gestion.
Contremaître Mécanicien VL - PL	8	T 1	Technicien responsable, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de l'entretien, dépannage et réparation des véhicules de son secteur. Il a des connaissances en mécanique, électricité auto, diésel, ainsi qu'en carrosserie et peinture, lui permettant de maitriser toutes les techniques de réparation et remise en état de l'ensemble des véhicules dont il a la charge. Il a le souci de la qualité et des temps, prend les initiatives nécessaires pour améliorer le rendement, les conditions de travail, de sécurité et pour la formation et le perfectionnement de son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE (STATION SERVICE) (ATELIER ENGINS) (GARAGE)

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Agent de contrôle	6	AM1	Agent ayant les mêmes connaissances qu'un chef de brigade VL-PL mais chargé plus particulièrement du suivi administratif du parc véhicules(réception des véhicules, établissement des fiches d'entrée, mise à jour des fiches suiveuses etc....). Il doit être particulièrement méthodique et bien organisé.
Chef contremaitre garage	9	T2	Technicien supérieur ayant la qualification d'un contremaitre mécanicien VL - PL, ainsi qu'une parfaite connaissance des moteurs diesel et essence, et ayant acquis une longue expérience du métier. Il est chargé de diriger et coordonner les travaux de plusieurs contremaitres. Il est apte à diagnostiquer les types de pannes les plus complexes et y remédier. Il a les connaissances nécessaires pour réaliser toutes les opérations administratives et comptables relatives à son secteur d'activités.
Chef de groupe garage	10	IA1	Ingénieur ou assimilé, responsable de la maintenance d'un important parc de véhicules. Il possède un haut degré de technicité, lui permettant de résoudre les problèmes de dépannage ou de réparation les plus complexes. C'est un excellent gestionnaire, qui a le souci constant des coûts d'entretien des véhicules dont il a la charge. Il propose le budget de fonctionnement de sa section et en contrôle la réalisation. Il prend les mesures nécessaires pour améliorer le rendement, les conditions de travail et de sécurité. Il participe à la formation de son personnel.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade machines outils 1er degré	6	AM 1	Agent connaissant le fonctionnement de toutes les machines outils. Il est apte, soit à exécuter des travaux nécessitant une finition parfaite, soit coordonner et contrôler le travail de plusieurs ouvriers. Il est responsable de l'entretien des machines outils, décèle les pannes et y remédie dans le cas de pannes mécaniques. Il est responsable de la discipline et de la sécurité de son personnel.
Chef de Brigade machines outils 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître machines outils	8	T 1	Technicien connaissant parfaitement toutes les machines outils du secteur dont il est responsable. Il est capable à la demande, de concevoir et réaliser tout outillage spécifique nécessaire à la réalisation d'une opération d'usinage particulière. Il assure la répartition du travail dans ses équipes et veille au respect de la qualité et des temps. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail, de sécurité, pour la formation et le perfectionnement de son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade chaudronnerie 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un chaudronnier hautement qualifié, mais ayant une longue expérience du métier, le rendant apte, soit à exécuter des travaux nécessitant une finition parfaite, soit à coordonner le travail de plusieurs chaudronniers.
Chef de Brigade chaudronnier 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant plusieurs années d'expérience pratique dans l'Entreprise, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître chaudronnier	8	T 1	Technicien ayant une bonne connaissance et une expérience prolongée des techniques utilisées en soudage, chaudronnerie, tôlerie, tuyauterie et forge. Il assure pour son secteur d'activités, la répartition du travail et veille au respect de la qualité et des temps. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail, de sécurité et pour former ou perfectionner son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.
Chef Contremaître chaudronnier	9	T 2	Technicien supérieur ayant acquis par une longue expérience, une technicité parfaite dans le domaine du soudage, chaudronnerie, tôlerie, tuyauterie, forgeage. Sa maîtrise du métier et son sens de l'organisation, de l'initiative et du commandement, lui permettent de préparer et planifier le travail et d'en assurer la répartition entre les différents Contremaîtres ou Chefs de Brigade de son secteur dont il coordonne et contrôle l'activité. Il propose des modifications d'installations, visant à améliorer le rendement du matériel ou la sécurité. Il participe activement aux études de travaux neufs dans son domaine de compétences. Il possède les connaissances administratives, comptables et légales nécessaires au fonctionnement de son secteur. Il a le souci des coûts d'entretien.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - ELECTROMECANIQUE -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Electricien bâtiment 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un électricien bâtiment hautement qualifié et une bonne expérience pratique. Il est apte à coordonner le travail d'un ou plusieurs électriciens bâtiment pour effectuer des installations électriques domestiques suivant schéma, ou tout dépannage de ces installations ou d'équipements électriques ménagers.
Chef de Brigade Electricien bâtiment 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique dans l'Entreprise et dans son métier, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Electricien bâtiment	8	T 1	Technicien en électricité générale, ayant plusieurs années d'expérience des installations électriques bâtiment. Il doit être capable de concevoir et réaliser des montages ou modifications de circuits et d'en établir les schémas correspondants. Il peut remédier aux pannes les plus complexes d'installations ou d'équipements électriques ménagers. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail, de sécurité et pour former ou perfectionner son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - ELECTROMECANIQUE -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Frigoriste 1er degré	6	AM 1	Agent expérimenté ou diplômé répondant à la définition de frigoriste hautement qualifié. Son esprit d'initiative et de commandement lui permet de diriger en permanence une équipe de plusieurs frigoristes.
Chef de Brigade Frigoriste 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique dans l'Entreprise et dans son métier, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Frigoriste	8	T 1	Technicien possédant de très bonnes connaissances en électro-technique et en technique de froid. Il a une connaissance approfondie de tout le matériel dont il a la charge. Il est capable d'assurer efficacement la maintenance préventive et les dépannages, la réparation d'un parc de matériel en lui conservant un haut niveau de disponibilité au meilleur coût. Il assure la répartition du travail et veille au respect de la qualité et des temps. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail et de sécurité, former et perfectionner son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - ELECTROMECANIQUE -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Electricien véhicules et engins 1er degré	6	AM 1	Agent ayant en électricité véhicule et engins les mêmes connaissances qu'un électricien véhicules engins hautement qualifié et une bonne expérience pratique. Il est capable de réaliser des modifications de circuits électriques ou engins suivant schéma et remédier aux pannes les plus complexes. Il est chargé en outre, de coordonner les travaux de plusieurs électriciens engins et, est responsable de la discipline et de la sécurité de son personnel. Il participe activement à son perfectionnement.
Chef de Brigade Electricien véhicules et engins 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 années d'expérience pratique dans l'Entreprise et dans son métier, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Electricien véhicules et engins	8	T 1	Technicien ayant d'excellentes connaissances théoriques et pratiques en électricité générale, électricité véhicules, engins et de bonnes connaissances en électronique. Il est responsable sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de l'entretien, dépannage et remise en état de circuits et sous-ensembles électriques des véhicules ou engins de son secteur. Il doit être capable de concevoir des modifications de circuits électriques et d'en établir les schémas correspondants. Il prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail, de sécurité, et pour former ou perfectionner son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Brigade Electromécanicien 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances professionnelles d'un électromécanicien hautement qualifié et une bonne expérience. Sa parfaite maîtrise du schéma et ses connaissances technologiques, lui permettent d'effectuer tous les réglages et dépannages d'automatismes complexes dans les meilleures conditions de qualité et de temps. Il possède les connaissances suffisantes en électromécanique pour effectuer des calculs simples (puissance, section de conducteur, etc...). Il a de très bonnes connaissances dans le matériel de protection, distribution et transformation moyenne tension. Il est apte à coordonner le travail de plusieurs électromécaniciens.
Chef de Brigade Electromécanicien 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais comptant au moins 3 annés d'expérience pratique dans l'Entreprise et dans le métier, et ayant une connaissance approfondie des équipements utilisés et capable par là, d'intervenir efficacement et rapidement en cas de panne ou incident.
Contremaître Electromécanicien	8	T 1	Technicien confirmé en électromécanique. Ses connaissances en électrotechnique et technologie électrique, lui permettent de faire face à tous les types d'interventions et d'entretiens sur le matériel dont il a la charge en ayant le souci des coûts d'entretien. Il est responsable d'un secteur d'activités défini et prend les initiatives nécessaires pour améliorer la productivité, les conditions de travail, de sécurité et pour former ou perfectionner son personnel. Il est responsable de la discipline dans son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - ELECTROMECANIQUE -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef Contremaître Electromécanicien	9	T 2	Technicien supérieur, ayant une grande expérience en électricité industrielle. Il connait parfaitement les installations et équipements dont il a la charge, et peut faire face à tous les types d'interventions les plus complexes, en ayant le souci du coût minimum. Il prépare et planifie le travail et en assure la répartition entre les différents Contremaîtres de son secteur dont il coordonne et contrôle l'activité. Il participe aux études d'améliorations ou d'installations nouvelles. Il possède les connaissances administratives, comptables et légales nécessaires au fonctionnement de son secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - ELECTROMECANIQUE -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef Contremaître Electricien	9	T 2	Contremaître électricien polyvalent ayant acquis par une longue expérience une technicité parfaite dans les domaines électricité industrielle, production, distribution HT - BT, engins et bâtiments. Sa maîtrise du métier et son sens de l'organisation, de l'initiative et du commandement, lui permettent de superviser le travail de plusieurs contremaîtres. Il propose des modifications d'installations visant à améliorer le rendement du matériel ou la sécurité. Il participe activement aux études de travaux neufs dans son domaine de compétences. Il possède les connaissances administratives, comptables et légales nécessaires au fonctionnement de son secteur. Il a le souci des coûts d'entretien.
Chef du Service Electrique	10	IA 1	Ingénieur diplômé ou assimilé ayant des connaissances approfondies en électrotechnique et une expérience professionnelle des installations et équipements d'électricité industrielle. Il est responsable devant le Chef de Groupe électricité mécanique, de l'entretien électrique des usines, équipements, engins et bâtiments. Il établit les projets de modifications ou d'installations nouvelles, dirige et contrôle leur réalisation. Il organise et planifie les travaux des différentes sections pour les réalisations dans les meilleures conditions techniques et économiques. IL contrôle la réalisation du budget. Il contrôle la mise en application des consignes de sécurité et contribue à la formation du personnel.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Préparateur d'entretien 1er degré	6	AM 1	Agent chargé de la préparation des dossiers relatifs aux entretiens programmés. Il prépare les plans nécessaires, établit les débits matières et rédige les bons de sortie matière et pièces de rechange. Il estime les temps d'exécution en liaison avec les ateliers concernés.
Préparateur d'entretien 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais ayant acquis par une expérience d'au moins 3 ans dans son métier et dans l'Entreprise, une connaissance approfondie des installations et équipements utilisés, lui permettant d'effectuer des travaux plus complexes avec un plus grand degré d'autonomie.
Visiteur Entretien	8	T 1	Contremaître électromécanicien ayant plusieurs années d'expérience dans l'entretien d'installations industrielles ou engins miniers. Il est chargé des visites d'installations ou de matériels dans le cadre d'un entretien préventif. Il participe à l'élaboration des circuits et fiches de visite. Il rédige les rapports de visite et les fiches historiques. Il participe à la recherche d'améliorations techniques.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAINTENANCE - BUREAU METHODES -

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Agent Méthodes Entretien	9	T 2	Technicien supérieur de formation électro-mécanique, ayant acquis par une expérience de plusieurs années, une connaissance approfondie de l'entretien d'installations industrielles ou d'engins miniers. Il organise, supervise et coordonne les travaux des visiteurs et préparateurs de son secteur. Il planifie les travaux d'entretien programmés en liaison avec les responsables des ateliers. Il fixe les seuils de commande des pièces de rechange.
Chef Bureau Méthodes	10	IA 1	Ingénieur ou assimilé de formation électro-mécanique, ayant acquis une expérience de plusieurs années dans l'organisation interne de la maintenance d'une unité de production. Il est responsable devant le Chef du Service Maintenance du lancement et de la mise en place des systèmes et procédures d'entretien dans le cadre de la politique d'entretien définie par la Direction concernée. Il dirige une équipe composée de Techniciens (Agents méthodes, préparateurs, visiteurs) et d'employés.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAGASIN

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Magasinier groupes	7	AM 2	Agent responsable du matériel d'un certain nombre de groupes définis. Il assure la réception du matériel, contrôle son état et la conformité des codes par rapport à ceux existant déjà en casiers, vérifie les quantités annoncées sur le bordereau de réception. Il classe le matériel reçu dans les casiers, assure l'ordre et la propreté de ceux-ci. Il contrôle les quantités portées sur la fiche Kardex lorsque son casier est vide et le signale au responsable. Il est chargé de la distribution qu'il doit effectuer dans les meilleurs délais. Il doit savoir lire une nomenclature de pièces détachées, connaître parfaitement les pièces de son groupe et distribuer les pièces aux autres groupes.
Magasinier responsable de la réception	7	AM 2	Agent chargé du contrôle des livraisons et des documents de transport. - assure la vérification quantitative ainsi que le bon état des réceptions. - veille à l'apurement des bons de réception, maitrise la nomenclature magasin. - délivre les marchandises qui ne rentrent pas en magasin. - rend compte au Chef magasinier des anomalies. - a toute autorité sur le personnel sous ses ordres.
Magasinier responsable de la distribution	7	AM 2	Agent chargé de la mise en place et de la délivrance au comptoir. - prend possession des articles réceptionnés et procède au rangement. - vérifie l'exactitude avec le bon de réception et la conformité avec les articles en stock. - maitrise la nomenclature magasin. - assure l'ordre et la propreté. - fait le rapprochement des stocks physiques avec les fiches. - rend compte au Chef magasinier des anomalies. - a toute autorité sur le personnel sous ses ordres.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAGASIN

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Magasinier responsable du parc	7	AM 2	Agent chargé de la réception, du rangement et de la distribution d'articles lourds et/ou encombrants. - organise les opérations de manutention et de stockage, - assure le contrôle des entrées et des sorties, - maitrise la nomenclature magasin, - fait le rapprochement des stocks physiques avec les fiches, - rend compte au Chef magasinier des anomalies, - dirige une équipe de manutention, - a toute autorité sur le personnel sous ses ordres.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAGASIN

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Magasinier secrétaire	6	AM 1	Agent assurant le secrétariat du magasin et chargé à ce titre : - de recevoir tous les documents concernant le magasin (notes de service, lettres, commandes, demandes d'approvisionnement), - de dactylographier les demandes d'approvisionnement en dépannage, - de contrôler l'état des commandes en cours, - de vérifier et relancer les commandes non soldées, - de tenir à jour le registre et l'archivage de tous les documents, - d'assurer le classement et l'archivage de tous les documents.
Magasinier contrôle	6	AM 1	Agent possédant des connaissances générales, en comptabilité et chargé : - de vérifier les codes et libellés des Bons de Sortie, des Demandes d'Approvisionnement, les Bordereaux de Réception, les imputations portées sur les Bons de Sortie. - de porter les codes écritures correspondantes. - de transmettre quotidiennement au Service concerné les documents enregistrés. - de vérifier les numéros et dates préalablement poinçonnés, les enregistrer (au Kardex sur un cahier de transmission). - de tenir à jour la nomenclature sur instructions du Service Approvisionnements.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MAGASIN

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Adjoint au Chef magasinier	8	T 1	Agent très qualifié ayant une longue expérience de la gestion d'un magasin. Il traite tous les problèmes qui lui sont fixés par le Chef magasinier, surveille l'exécution des ordres donnés par celui-ci, supervise les inventaires permanents et peut assurer la gestion complètes de certaines catégories de produits. Il fait la liaison entre le magasin, le Service Comptabilité et/ou Informatique. Il doit connaître parfaitement toutes les opérations de comptabilité matières et être à même de remplacer le titulaire d'un des quatre postes précédents.
Chef Magasinier	9	T 2	Agent ayant une connaissance approfondie du magasin à tous les points de vue et des procédures administratives, comptables et informatiques de la Société en ce qui concerne les approvisionnements. Il doit avoir des connaissances sur les opérations de transit et sur le matériel dont il gère l'approvisionnement en pièces de rechange. Il gère un magasin de moyenne importance (magasin comportant moins de 15000 codes articles) ou seconde un Chef magasinier responsable d'un magasin de plus de 15000 codes articles.
Chef magasinier	10	IA 1	Cadre répondant à la définition précédente, mais gérant un grand magasin (magasin comportant plus de 15000 codes articles).

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : TRANSIT

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Déclarant en douane	6	AM 1	Agent d'une capacité professionnelle nettement affirmée ayant une pratique de 4 années minimum en qualité de Déclarant Adjoint, ayant une connaissance approfondie de la règlementation douanière, du tarif des douanes et règlement d'application, capable d'assurer, sous la responsabilité du Chef Déclarant, l'établissement de toutes sortes de déclarations et d'en donner la justification.
Chef Déclarant	9	T 2	Déclarant en douane très expérimenté ayant une pratique minimum de 15 années en qualité de Déclarant, capable : - de diriger 3 Déclarants, - de correspondre avec le Service des Douanes ou les Compagnies de Transport au sujet d'affaires litigieuses. Il doit être apte à assurer l'intérim du Chef Transit pendant des périodes limitées et prendre certaines responsabilités dans l'organisation de la Section.
Chef de Section Transit	10	IA 1	Responsable des opérations d'Import-Export effectuées sur un Territoire et toutes les opérations en douane sur le Territoire considéré. Il est chargé : - de l'organisation du Transit, - des relations avec les Administrations pour l'obtention des licences ou autorisations d'importation, - des relations avec les correspondants (transitaires, transporteurs, etc...) pour le suivi des expéditions. Il doit avoir une connaissance parfaite de la règlementation douanière, des problèmes de transport maritime, aérien et terrestre, posséder de solides notions commerciales ainsi que de gestion administrative.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : APPROVISIONNEMENTS

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Surveillant Approvisionnements Economat	6	AM 1	Agent chargé : - de la tenue des fiches de stocks, - du suivi des commandes, de la réception, de la distribution, Il participe : - au lancement des demandes d'approvisionnements, - à la réception des commandes, - à l'établissement du prix de revient, - à la mise en place, - à la livraison.
Aide Acheteur	7	AM 2	Outre sa participation à la consultation des fournisseurs (téléphone, télex), Agent chargé notamment : - de l'établissement des projets de commandes et/ou transmission des éléments au Service Approvisionnements, - de l'ouverture des dossiers commandes et du classement par fournisseur, - de la préparation du bordereau quotidien de départ et/ou enlèvement des commandes, - du suivi de l'échéancier des relances systématiques, - du contrôle et classement des bordereaux de livraison, - du classement des commandes soldées.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Agent Technique codifieur	8	T 1	Agent chargé essentiellement de la codification et de la normalisation : - de la réception des demandes de mise en nomenclature, - de la réception et du contrôle des modifications, - de l'étude de la standardisation et de la normalisation, - de la mise à jour du catalogue général. L'expérience à ce poste ouvre l'accès au poste d'Agent Technique d'Approvisionnements ou de Magasin.
Agent Technique Approvionnements	9	T 2	Agent responsable de la codification, de la nomenclature et de la documentation. Est chargé notamment de : - la réception des demandes de mise en nomenclature, du contrôle et de la codification, - de la réception et du contrôle des modifications, - de l'exploitation des états informatiques, - de l'étude de la standardisation et de la normalisation, - de la mise à jour du catalogue général de matériel banalisé en fonction des évolutions techniques, - de la mise en répertoire, du classement et de la mise à jour de la documentation, - de la diffusion de la documentation.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : APPROVISIONNEMENTS

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Acheteur	8	T 1	Agent responsable notamment : - de la réception et du traitement des demandes d'achat, - de la consultation des fournisseurs (prix, qualité, délai, service), - de l'étude comparative des offres, - de l'établissement des projets de commandes et transmission au Service Approvisionnements, - des relations avec les fournisseurs, - du suivi des dossiers commandes, - de la réception, du contrôle, de l'exploitation, de la transmission des documents concernant le Service, - du courrier courant, - du rapprochement des dossiers avec les états informatiques.
Chef des Achats et du Suivi des commandes	10	IA 1	A pour principales attributions de satisfaire les besoins d'approvisionnements dans les meilleures conditions de coût et délai. - Participe à la définition et à la politique des approvisionnements. - Traite les demandes d'achats. - Lance et dépouille les appels d'offres. - Examine les conditions de prix et de règlement. - Suit les travaux informatiques des commandes. - Rédige les commandes et/ou en contrôle et en assure le suivi. - Contrôle les factures fournisseurs et donne le bon à payer. - Contrôle le travail du secrétariat.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : APPROVISIONNEMENTS

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Assistant du Chef du Service Approvisionnements	10	IA 1	Agent chargé de missions ponctuelles. Il assure notamment les intérims rendus nécessaires pour les besoins du Service. Apporte son concours au suivi des approvisionnements particulièrement pour : - le traitement des demandes d'approvisionnements, - le lancement et le dépouillement des appels d'offres, - la rédaction des commandes, - le contrôle des factures fournisseurs, - l'examen des situations par article, - la vérification des propositions et des confirmations de commandes, - le suivi des inventaires, - l'exploitation des états informatiques.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : APPROVISIONNEMENTS

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef du Service Approvisionnements	II	IA 2	Cadre responsable de l'ensemble des opérations permettant de mettre à la disposition des Services de l'Entreprise, en temps opportun, en quantité et qualité voulues, toutes les fournitures et matériels nécessaires à leur fonctionnement et ceci au moindre coût. Responsable des achats, des stocks de l'ensemble de l'Entreprise, est chargé notamment : - de la gestion, en liaison étroite avec les Services utilisateurs, des stocks de matières consommables et des pièces de parc nécessaires à l'exploitation dans le cadre des règles de la Direction Générale. - de la vulgarisation des règles de gestion des magasins. - des relations avec les fournisseurs. - de l'étude des circuits d'acheminement. - du contrôle des procédures d'approvisionnements, des conditions de stockage, classement et conservation des pièces dans les magasins. - de la détermination des coûts de possession des stocks et de passation de commandes.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : SERVICE GENERAL

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de brigade Menuiserie 1er degré	6	AM 1	Agent ayant les connaissances et la pratique du métier d'un menuisier charpentier hautement qualifié, connaissant parfaitement la technique du bois et le fonctionnement des machines à bois en service. Il doit pouvoir reconnaitre les différentes essences de bois et savoir les choisir en fonction des besoins. Il assure le petit entretien de ses machines. Il dirige une équipe de menuisiers.
Chef de Brigade Menuiserie 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais apte en outre à diriger un atelier de moyenne importance ou à seconder un contremaître dans un grand atelier.
Contremaître de Menuiserie	8	T1	Agent répondant à la définition précédente, mais dirigeant un atelier important, à ce titre il répartit les tâches entre ses ouvriers, contrôle l'exécution et le rendement, veille au respect des temps.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : SERVICE GENERAL

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de brigade travaux	6	AM 1	Agent qui a : - soit une très bonne formation dans une des spécialités de bâtiment ou T.P., - soit une bonne connaissance générale de l'ensemble des spécialités de bâtiment ou T.P., Dans le premier cas, il assure le commandement d'une équipe composée d'ouvriers de toutes classifications dans une spécialité (ex : maçon ou peintre, ou plombier). Dans le second cas, il assure l'exécution de travaux ne nécessitant pas l'intervention d'agents supérieurs au niveau ouvriers spécialisés, mais appartenant à des spécialisations différentes.
Chef de chantier	7	AM 2	Agent chargé d'exécuter des travaux nécessitant l'intervention d'ouvriers de toutes qualifications et de spécialités différentes et ayant à ce titre la responsabilité de l'approvisionnement d'un chantier de petite importance.
Conducteur de travaux	8	T 1	Agent ayant de très bonnes connaissances dans l'ensemble des spécialités de bâtiment ou de TP et chargé de diriger et coordonner le travail de plusieurs équipes commandées par un ou plusieurs chefs de chantier ou chefs de brigade. Il peut être appelé à surveiller les travaux confiés à d'autres entreprises.
Conducteur de Travaux principal	9	T 2	Agent répondant à la définition précédente, mais ayant des connaissances polyvalentes en bâtiment et en T.P. A ce titre, il est chargé de diriger, contrôler et former des équipes placées sous les ordres de plusieurs conducteurs de travaux.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : SERVICE GENERAL

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Contremaître d'entretien général	8	T 1	Contremaître polyvalent chargé de l'entretien d'une cité (logement, jardin, landes, mobiliers, etc...). Pour ce faire, il doit avoir de bonnes connaissances générales dans plusieurs disciplines (maçonnerie, plomberie, menuiserie, serrurerie, jardinage ...). Il est chargé de répartir le travail de son personnel et de le contrôler. Il participe à la formation de son personnel. Il prend des initiatives pour améliorer le rendement.
Chef de Service Travaux	10	IA 1	Cadre ayant des connaissances techniques et technologiques à un niveau élevé des travaux neufs et d'entretien, en bâtiment et en T.P. Il connait parfaitement les techniques des différents corps de métiers.Il a sous ses ordres des équipes de spécialités différentes dont il organise et coordonne les travaux. Il a de bonnes connaissances de topographie et est capable d'établir les métrés et de prendre des attachements contradictoires de travaux. Il peut être appelé à surveiller et contrôler les travaux confiés aux entreprises. Il doit être capable de faire des dessins, études ou métrés de moyenne importance. Il établit des rapports complexes. Il gère le personnel placé sous ses ordres. Il est gestionnaire budgétaire de sa section comptable. Il doit avoir une conscience professionnelle et un sens du commandement lui permettant d'atteindre le meilleur rendement.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : MEDECINE ET ASSISTANCE SOCIALE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Secrétaire médicale	6	AM 1	Agent chargé de toutes les tâches administratives d'un service médical : Courrier ... confidentiel, tenue des fichiers et dossiers, formalités administratives, déclarations d'accidents du travail, intendance de la formation sanitaire.
Infirmier 1er degré	6	AM 1	Infirmier élémentaire ayant plusieurs années de pratique ou infirmier diplômé d'Etat débutant travaillant dans une section et pouvant dans ce cadre prendre toutes les dispositions ne nécessitant pas l'intervention de l'infirmier major.
Infirmier 2ème degré	7	AM 2	Infirmier diplômé d'Etat répondant à la définition précédente ayant acquis des connaissances et une qualification supplémentaire et pouvant dans ce cadre prendre toutes les dispositions ne nécessitant pas l'intervention de l'infirmier major ou du médecin.
Infirmière accoucheuse principale	6	AM 1	Infirmière accoucheuse possédant une longue expérience dans sa spécialité et en matière de puériculture.
Sage-femme 1er degré	7	AM 2	Sage-femme diplômée d'Etat, ancien régime, expérimentée.
Sage-femme 2ème degré	8	T 1	Sage-femme diplômée d'Etat (CUSS ou équivalent.
Maîtresse sage-femme	9		Sage-femme répondant à la définition précédente et possédant une très longue expérience.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION :MEDECINE ET ASSISTANCE SOCIALE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Infirmier spécialiste	7	AM 2	Infirmier titulaire d'un diplôme d'Etat spécialisé (anesthésie, laboratoire, etc...).
Infirmier 3ème degré	8	T 1	Infirmier diplômé d'Etat ayant acquis plusieurs années d'expérience et ayant subi une formation professionnelle appropriée.
Infirmier major	9	T 2	Infirmier diplômé d'Etat, ayant une longue expérience de son métier. Il donne des consultations, assure la surveillance des soins, sait interpréter les radiographies. Il participe à la gestion d'un Centre médical sous les directives du Médecin.
Médecin	11	IA 2	Cadre titulaire du diplôme de Médecin, pratiquant outre les consultations et visites, la chirurgie abdominale, connaissant bien l'obstétrique. Il doit avoir le sens de la gestion, de l'organisation et du commandement.
Monitrice sociale	6	AM 1	Agent possédant des connaissances étendues en enseignement ménager, chargée de dispenser des cours dans les diverses spécialités de cet enseignement, d'en assurer le suivi, de visiter et consulter les familles.
Assistante sociale	8	T 1	Agent titulaire d'un diplôme d'assistante sociale ou équivalent répondant à la définition précédente et chargée en outre de conseiller la direction pour l'amélioration des conditions matérielles et morales du personnel.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : SPECIFIQUE TELEPHERIQUE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Poste de Station Téléphérique 1er degré	6	AM 1	Agent expérimenté ayant la responsabilité de la marche d'un poste de station motrice. A ce titre : - il supervise et coordonne les travaux d'entretien et d'exploitation de la station.
Chef de Poste de Station Téléphérique 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente et ayant acquis une expérience professionnelle lui permettant, en cas de besoin, d'assurer l'intérim d'un Contremaître de Station motrice.
Contremaître de Station motrice Téléphérique	8	T 1	Agent ayant sur le plan humain et matériel la responsabilité de toutes les installations d'une station motrice. A ce titre : - il supervise les Chefs de Poste, - il contrôle l'entretien préventif des équipements, - il intervient à tout moment en cas d'incident, - il rédige tous les rapports concernant la marche de la station.
Chef de Poste de Station de chargement	7	AM 2	Agent expérimenté ayant une formation d'électromécanique, chargé : - de réaliser le programme de transport assigné, en veillant au respect des consignes de chargement et d'espacement des bennes, - de coordonner l'action des travailleurs de la station, - de surveiller le bon fonctionnement de tous les équipements de la station et de participer à leur entretien préventif, - de procéder aux réparations nécessaires suivant les directives du Chef de Station, - d'assurer durant son poste en l'absence du Chef de Station toute liaison avec la Mine.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : Spécifique Téléphérique

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
CHEF DE BRIGADE ENTRETIEN DE BENNES 1er Degré	6	AM 1	Agent ayant de très bonnes connaissances professionnelles de chaudronnerie et de mécanique générale. Méthodique et organisé, il doit être capable de participer efficacement à l'entretien systématique d'un important parc de bennes. Il doit être apte à coordonner le travail d'une ou plusieurs équipes d'ouvriers d'entretien de bennes.
CHEF DE BRIGADE ENTRETIEN DE BENNES 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente mais capable aussi d'assurer l'entretien des voies de roulage et aiguillages de l'ensemble des stations d'un Téléphérique ainsi que des installations de mise et reprise au stock des stations intermédiaires. Il doit pouvoir participer à la tenue des fichiers d'entretien des bennes et installations des stations. Il doit être titulaire du permis de conduire.
CONTREMAITRE ENTRETIEN BENNES	8	T 1	Agent possédant une formation de mécanique générale et de chaudronnerie, responsable de l'entretien d'un parc important de bennes (mécanique, chaudronnerie, peinture) et de l'entretien des voies de roulage et des aiguillages de l'ensemble des stations ainsi que des installations de mise et reprise au stock des stations intermédiaires. Il tient à jour le fichier d'entretien des bennes et le fichier d'entretien des installations des stations dont il a la charge.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : SPECIFIQUE TELEPHERIQUE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de station de chargement	9	T 2	Agent ayant de bonnes connaissances en électromécanique, responsable de la marche et de l'entretien de l'ensemble des installations de la station de départ du téléphérique. A ce titre : - il supervise les Chefs de poste, - il organise et contrôle l'entretien préventif des installations, - il intervient à tous moments en cas d'incident, - il rédige tous les rapports concernant la marche de la station, - il participe, sous l'autorité du Chef d'Exploitation, aux liaisons avec la Division Mine pour assurer dans les meilleures conditions l'évacuation des minerais produits.
Visiteur de ligne adjoint 1er degré	6	AM 1	Agent ayant une bonne connaissance des techniques utilisées sur le téléphérique (câbles, installations fixes et mobiles). A ce titre : - A partir des instructions du visiteur de ligne, assure, avec son équipe l'entretien de la section dont il a la charge et prend, en cas de besoin, la responsabilité de l'arrêt de tout ou partie du téléphérique et de sa remise en route.
Visiteur de ligne adjoint 2ème degré	7	AM 2	Agent répondant à la définition précédente, mais que l'expérience professionnelle et la qualité des services rendus rendent apte à effectuer l'intérim d'un visiteur de ligne.
Visiteur de ligne	8	T 1	Agent ayant une connaissance approfondie et une expérience prouvée des techniques utilisées sur le téléphérique (câbles, installations fixes et mobiles). Il assure l'entretien préventif de la section du téléphérique dont il est responsable. Il doit prendre la responsabilité, en cas de besoin, de l'arrêt de tout ou partie du téléphérique et de son redémarrage. Sur les instructions du Chef de secteur, il assume à tous moments le dépannage des installations sur sa section ou intervient en renfort sur d'autres sections.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : SPECIFIQUE TELEPHERIQUE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef d'Exploitation du Téléphérique	11	IA 2	Ingénieur ou assimilé de très haut niveau de compétence responsable du fonctionnement et de l'entretien de l'ensemble du téléphérique. Il connait parfaitement les techniques mises en oeuvre dans les téléphériques industriels à grande vitesse et gros débit. Il organise la marche du téléphérique pour atteindre au meilleur coût les objectifs de production fixés par la Direction. Il propose toute modification destinée à améliorer la production et le rendement des installations et il en supervise la réalisation. Il guide le choix des matériels d'exploitation. Il assure la gestion de l'ensemble du personnel d'exploitation. Il propose le budget de son service et en contrôle la réalisation.
Chef de Secteur	10	IA 1	Cadre responsable de l'entretien et du fonctionnement de plusieurs sections d'un téléphérique. A ce titre, il est chargé : - de diriger le personnel de station et les visiteurs de ligne, - d'en coordonner le travail, - d'en obtenir le meilleur rendement, de façon à éviter ou limiter au maximum les arrêts de marche. Il peut, pour celà, proposer toutes améliorations dans les méthodes d'entretien.
Superviseur de ligne	9	T 2	Visiteur de ligne que son expérience et sa conscience professionnelle rendent apte à assister en permanence les Chefs de Secteur dans l'organisation et le contrôle du travail des Visiteurs de Ligne et dans la formation et le perfectionnement de l'ensemble du personnel. Il assure l'intérim des Chefs de Secteur.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : PRODUCTION

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de poste Mine	6	AMI	Agent chargé de diriger un chantier nécessitant de recourir à toutes les opérations minières en appliquant les directives données par un porion. Il doit connaître parfaitement toutes les consignes de sécurité et les faire appliquer. Il doit contrôler efficacement le personnel mis à sa disposition pour obtenir le meilleur rendement possible.
Chef de poste mine confirmé	7	AM2	Agent répondant à la définition précédente mais ayant démontré au cours d'une expérience d'au moins 2 ans dans ce poste une connaissance approfondie de toutes les techniques minières utilisées dans l'entreprise. Il fait preuve d'une efficacité certaine par les résultats obtenus en qualité et rendement dans la conduite du personnel.
Porion	8	TI	Agent responsable sur un poste de l'ensemble des travaux dans un quartier de mine souterraine ou de l'activité de certaines sections générales (roulage, extraction, entretien,..) d'une mine importante. Il organise et conduit les travaux dans le cadre des instructions reçues de son supérieur mais prend toute initiative concernant la sécurité. Il est responsable du rendement de son secteur. Il participe à la formation de son personnel.
Chef porion	9	T2	Agent diplômé d'une école technique et ayant plusieurs années d'expérience ou agent très confirmé ayant acquis outre une solide expérience technique, de bonnes notions d'organisation, de gestion et de conduite d'Agents subalternes. Il est responsable de l'organisation générale des travaux sur tous les postes et de la production journalière. Il propose des solutions pour l'amélioration de la production et des prix de revient. Il contrôle la sécurité. Il gère les effectifs.

ENCADREMENT

CLASSIFICATION : PRODUCTION

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Chef de Siège Mine	10	IAI	Ingénieur diplômé ou cadre très confirmé ayant un haut niveau de connaissances générales et techniques. Il est capable d'élaborer des projets d'exploitation simples, de promouvoir de nouvelles méthodes d'exploitation. Il participe à l'élaboration des programmes et définit les moyens nécessaires à leur réalisation. Il est chargé de leur mise en oeuvre et doit assurer la production dans les meilleures conditions économiques.
Chef de service mine	11	IA2	Ingénieur responsable de l'ensemble des travaux souterrains et de leurs annexes. Il anime les études, les essais et les projets nécessaires à l'amélioration des résultats. Il guide le choix des matériels. Il participe à l'élaboration des programmes à long terme. Il propose le budget de son service et en contrôle la réalisation.

TABLE RECAPITULATIVE

PERSONNEL EMPLOYES

BUREAUX ..... Pages 1 à 4

. Commis de Bureau spécialisé
. Commis de Bureau qualifié
. Commis de Bureau hautement qualifié
. Téléphoniste
. Téléphoniste standardiste
. Dactylographe
. Dactylographe qualifié
. Dactylographe hautement qualifié
. Sténo-dactylographe qualifié
. Sténo-dactylographe hautement qualifié
. Vaguemestre spécialisé
. Vaguemestre qualifié
. Pointeur spécialisé
. Pointeur qualifié
. Commis technique spécialisé
. Commis technique qualifié
. Commis technique hautement qualifié

COMPTABILITE ..... Page 5

. Employé de Comptabilité
. Aide-Comptable
. Caissier

INFORMATIQUE ..... Pages 6 et 7

. Relieur
. Relieur qualifié
. Relieur hautement qualifié
. Opérateur de saisie débutant
. Opérateur de saisie 1er degré

MESS - HOTEL ..... Pages 8 et 9

. Garçon de salle
. Garçon de salle spécialisé
. Barman spécialisé
. Barman qualifié
. Garçon de chambre
. Garçon de chambre spécialisé
. Maître d'Hotel
. Aide-cuisinier
. Cuisinier spécialisé
. Cuisinier qualifié
. Cuisinier hautement qualifié

TABLE RECAPITULATIVE

ECONOMAT ..... Page 10

. Aide-Vendeur Economat
. Vendeur spécialisé
. Vendeur qualifié
. Vendeur hautement qualifié
. Caissier Economat
. Livreur
. Gérant de boutique

TOPOGRAPHIE ..... Page 11

. Porte mire
. Opérateur spécialisé
. Opérateur qualifié
. Opérateur hautement qualifié
. Tireur de plans

LABORATOIRE ..... Pages 12 et 13

. Garçon de laboratoire débutant
. Garçon de laboratoire
. Laborantin spécialisé
. Laborantin qualifié
. Laborantin hautement qualifié
. Aide-échantillonneur
. Echantillonneur spécialisé
. Echantillonneur qualifié
. Echantillonneur hautement qualifié

PROSPECTIONS ET CONTROLE GEOLOGIQUE ..... Pages 14 et 15

. Aide-Prospecteur spécialisé
. Aide-Prospecteur qualifié
. Aide-Prospecteur hautement qualifié
. Chef d'équipe héliport

BUREAU d'ETUDES ..... Pages 16 et 17

. Apprenti calqueur
. Calqueur
. Dessinateur d'exécution
. Dessinateur petites études
. Tireur de plans
. Aide-archiviste

TABLE RECAPITULATIVE

BUREAU METHODES ..... Page 18

. Agent de planning
. Agent suivi des commandes

MAGASIN ..... Pages 19 et 20

. Magasinier spécialisé
. Magasinier qualifié
. Magasinier hautement qualifié
. Commis aux écritures spécialisé
. Commis aux écritures qualifié
. Commis aux écritures
. Magasinier carburants

TRANSIT ..... Pages 21 à 23

. Pointeur reconnaisseur
. Pointeur livreur qualifié
. Pointeur livreur hautement qualifié
. Chef d'Equipe de manutention qualifié
. Chef d'Equipe de manutention hautement qualifié
. Commis de bureau
. Aide déclarant taxateur
. Passeur en douane
. Déclarant adjoint

MEDECINE ET ASSISTANCE SOCIALE ..... Pages 24 et 25

. Manoeuvre d'hopital 1er et 2ème degré
. Aide-soignant
. Infirmier élémentaire qualifié
. Infirmier élémentaire hautement qualifié
. Infirmière accoucheuse qualifiée
. Infirmière accoucheuse hautement qualifié
. Aide-sociale spécialisée
. Aide-sociale qualifiée
. Aide-sociale hautement qualifiée

NETTOYAGE ET SURVEILLANCE ..... Page 26

. Planton
. Sentinelle
. Gardien
. Surveillant cité installations spécialisé
. Surveillant sité installations qualifié

EMPLOYES

CLASSIFICATION : BUREAU

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Commis de bureau spécialisé	3	ES	Personnel exécutant dans un Service Administratif ou Comptable des travaux qui nécessitent de l'ordre et une formation professionnelle simple (classement tous documents de service, tenue de certains dossiers, tenue de fiches de pointage) ; peut être amené à effectuer des travaux de dactylographie simples.
Commis de bureau qualifié	4	EQ	Personnel possédant une parfaite connaissance de son service. Il coordonne son travail avec celui d'un ou de plusieurs agents de catégories inférieure ou effectue des travaux demandant de l'initiative et une expérience supplémentaire.
Commis de bureau hautement qualifié	5	EHQ	Personnel capable d'effectuer des travaux définis dans les catégories précédentes, dans de très bonnes conditions de qualité et de rapidité. Il effectue également des travaux plus complexes nécessitant initiative et sens des responsabilités.
Téléphoniste	3	ES	Agent affecté à un standard important à moins de 4 lignes extérieures. Il doit avoir une bonne articulation et une bonne mémoire et faire preuve de discrétion. Il peut effectuer éventuellement des travaux administratifs annexes correspondant à sa hiérarchie.
Téléphoniste Standardiste	4	EQ	Agent répondant à la définition précédente affecté à un standard important de plus de 4 lignes extérieures.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Dactylographe	3	ES	Agent travaillant sur marchine à écrire. Il doit être capable de 30 mots/minute.
Dactylographe qualifié	4	EQ	Agent confirmé capable de 35 à 40 mots minute à la machine. Il doit avoir une bonne orthographe, pouvoir exécuter les travaux de dactylographie les plus difficiles (tableaux sur stencils, calques, etc...)
Dactylographe hautement qualifié	5	EHQ	Agent, dactylo confirmé, chargé de travaux qui nécessitent spécialement des qualités d'ordre et de discrétion (classement tous documents, tenue de certains dossiers, etc...). Il assure certains travaux spécifiques comme la tenue des dossiers du personnel ou la dactylographie et le contrôle arithmétique de documents chiffrés.
Sténo-dactylographe qualifié	4	EQ	Agent capable de 30 mots/minute à la machine à écrire et de prendre en sténographie à la vitesse de 60 mots/minute.
Sténo-dactylographe hautement qualifié	5	EHQ	Agent confirmé capable de transcrire sa sténo sans commettre de fautes soit de compréhension, soit d'orthographe (80 mots/minute) possédant les qualités d'un dactylographe qualifié.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
VAGUEMESTRE SPECIALISE	3	ES	Agent effectuant pour la Société des opérations postales élémentaires : il poste et retire le courrier.
VAGUEMESTRE QUALIFIE	4	EQ	Agent capable d'effectuer des opérations pour la Société. Il porte le courrier à la poste, vérifie l'affranchissement, remplit les imprimés de recommandés. Il retire le courrier normal et recommandé.Il a une délégation auprès de la Direction des Postes.
POINTEUR SPECIALISE	3	ES	Travailleur chargé d'enregistrer sur un carnet et de reporter sur une fiche les heures d'arrivée et de départ du personnel.
POINTEUR QUALIFIE	4	EQ	Travailleur chargé de contrôler la présence, les heures d'arrivée et de départ du personnel, sur un carnet de pointage et de répartir ces renseignements sur les fiches de pointage. Il totalise en fin de mois ces fiches et établit le décompte des heures supplémentaires. Il prépare les listes d'acompte.
COMMIS TECHNIQUE SPECIALISE	3	ES	Travailleur ayant des notions élémentaires de comptabilité analytique (imputations) Capable de tenir à jour tous les pointages de personnel ou de fonctionnement de matériel et d'en faire les rapports sur les fiches. Capable de tenir un classement simple.
COMMIS TECHNIQUE QUALIFIE	4	EQ	Agent répondant à la définition précédente et capable de tenir un fichier de stock ou de matériel. Capable d'établir des bons de sortie et de travaux, de tenir des états récapitulatifs, d'établir des graphiques simples, de tenir à jour un planning.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Relieur	3	ES	Personnel capable d'effectuer les travaux de : - déliassage, massicotage, collage, étiquetage de documents informatiques à l'aide des machines adéquates.
Relieur qualifié	4	EQ	Personnel répondant à la définition précédente et capable, en outre, de classer les documents dans un ordre imposé et de contrôler le travail d'un ou plusieurs relieurs
Relieur hautement qualifié	5	EHQ	Personnel répondant à la définition précédente et susceptible de contrôler et de coordonner le travail d'une équipe de relieurs. De plus, il devra assurer l'entreti courant des machines dont dispose son équipe. Il effectuera le dispatching des documents préparés aux divers services utilisateur

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Opérateur de saisie débutant	4	EQ	Personnel en formation au travail de transcription sur un support magnétique (bande disquette, cassette, écran) de données de base portées sur des documents manuscrits Cette transcription s'opère à l'aide d'un clavier numérique ou alpha-numérique. La connaissance de la dactylographie, sans être indispensable, permet en général une adaptation plus rapide. Personnel dont la productivité est inférieure à 8000 caractères/heure.
Opérateur de saisie 1er degré	5	EHQ	Opérateur confirmé dans la fonction d'enregistrement et de vérification de transcription des données de base sur support magnétique. Sa productivité de frappes est comprise entre 8000 et 11000 caractères/heure. En mode vérification seul un taux d'erreur infinitésimal est toléré, l'opérateur détecte et procède à la correction des erreurs de frappe du mode enregistrement, doit pouvoir éventuellement, se servir d'un convertisseur disquette à bande.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : MESS - HOTEL

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Garçon de salle	2	EA	Agent aidant au service de salle et à la plonge à la cuisine.
Garçon de salle spécialisé	3	ES	Agent assurant le service de salle, préparation des tables, service de table, nettoyage. Il peut également aider au nettoyage et à la plonge dans la cuisine.
Barman spécialisé	3	ES	Agent assurant le service derrière le comptoir et établissant des bons.
Barman qualifié	4	EQ	Agent répondant à la définition précédente, percevant le prix des consommations et capable de prévoir le renouvellement de son stock.
Garçon de chambre	2	EA	Agent préparant les chambres et assurant leur entretien journalier. Il peut aider à l'hôtel dans ses temps morts et laver le linge.
Garçon de chambre spécialisé	3	ES	Agent assurant le service de chambre : nettoyage et entretien journalier et pouvant intervenir à l'hôtel comme garçon de salle. Il peut également participer au lavage du linge.
Maître d'Hôtel	5	EHQ	Agent ayant la responsabilité, soit d'une salle de restaurant, soit d'une salle de club. Il veille à l'entretien et à la propreté de la salle, à la vitesse du service. Il peut participer lui-même au service.

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
VAGUEMESTRE SPECIALISE	3	ES	Agent effectuant pour la Société des opérations postales élémentaires : il poste et retire le courrier.
VAGUEMESTRE QUALIFIE	4	EQ	Agent capable d'effectuer des opérations pour la Société. Il porte le courrier à la poste, vérifie l'affranchissement, remplit les imprimés de recommandés. Il retire le courrier normal et recommandé.Il a une délégation auprès de la Direction des Postes.
POINTEUR SPECIALISE	3	ES	Travailleur chargé d'enregistrer sur un carnet et de reporter sur une fiche les heures d'arrivée et de départ du personnel.
POINTEUR QUALIFIE	4	EQ	Travailleur chargé de contrôler la présence, les heures d'arrivée et de départ du personnel, sur un carnet de pointage et de répartir ces renseignements sur les fiches de pointage. Il totalise en fin de mois ces fiches et établit le décompte des heures supplémentaires. Il prépare les listes d'acompte.
COMMIS TECHNIQUE SPECIALISE	3	ES	Travailleur ayant des notions élémentaires de comptabilité analytique (imputations) Capable de tenir à jour tous les pointages de personnel ou de fonctionnement de matériel et d'en faire les rapports sur les fiches. Capable de tenir un classement simple.
COMMIS TECHNIQUE QUALIFIE	4	EQ	Agent répondant à la définition précédente et capable de tenir un fichier de stock ou de matériel. Capable d'établir des bons de sortie et de travaux, de tenir des états récapitulatifs, d'établir des graphiques simples, de tenir à jour un planning.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : BUREAU

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Commis Technique hautement qualifié	5	EHQ	Personnel capable d'effectuer des travaux définis dans les catégories précédentes, dans de très bonnes conditions de qualité et de rapidité. Il effectue également des travaux plus complexes nécessitant initiative et sens des responsabilités.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : COMPTABILITE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Employé de Comptabilité	4	EQ	Agent ayant de bonnes notions de comptabilité. Capable suivant des consignes précises et détaillées, d'exécuter des opérations comptables telles que : - tenue des fiches, - établissement de bordereaux divers, - ventilation suivant des rubriques déterminées de valeur ou de qualité.
Aide-Comptable	5	EHQ	Agent titulaire d'un C.A.P. d'aide-comptable. Capable de tenir, sur directives, les livres auxiliaires, d'établir les relevés de comptes. Il doit faire preuve de discrétion.
Caissier	5	EHQ	Agent titulaire d'un C.A.P. d'aide-comptable, capable de donner ou de contrôler les imputations, d'établir ses prévisions de trésorerie avec billetage correspondant. Il doit être discret et probe.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : INFORMATIQUE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Relieur	3	ES	Personnel capable d'effectuer les travaux de : - déliassage, massicotage, collage, étiquetage de documents informatiques à l'aide des machines adéquates.
Relieur qualifié	4	EQ	Personnel répondant à la définition précédente et capable, en outre, de classer les documents dans un ordre imposé et de contrôler le travail d'un ou plusieurs relieurs
Relieur hautement qualifié	5	EHQ	Personnel répondant à la définition précédente et susceptible de contrôler et de coordonner le travail d'une équipe de relieurs. De plus, il devra assurer l'entreti courant des machines dont dispose son équipe. Il effectuera le dispatching des documents préparés aux divers services utilisateur

EMPLOYES

CLASSIFICATION : INFORMATIQUE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Opérateur de saisie débutant	4	EQ	Personnel en formation au travail de transcription sur un support magnétique (bande disquette, cassette, écran) de données de base portées sur des documents manuscrits Cette transcription s'opère à l'aide d'un clavier numérique ou alpha-numérique. La connaissance de la dactylographie, sans être indispensable, permet en général une adaptation plus rapide. Personnel dont la productivité est inférieure à 8000 caractères/heure.
Opérateur de saisie 1er degré	5	EHQ	Opérateur confirmé dans la fonction d'enregistrement et de vérification de transcription des données de base sur support magnétique. Sa productivité de frappes est comprise entre 8000 et 11000 caractères/heure. En mode vérification seul un taux d'erreur infinitésimal est toléré, l'opérateur détecte et procède à la correction des erreurs de frappe du mode enregistrement, doit pouvoir éventuellement, se servir d'un convertisseur disquette à bande.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : MESS - HOTEL

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Garçon de salle	2	EA	Agent aidant au service de salle et à la plonge à la cuisine.
Garçon de salle spécialisé	3	ES	Agent assurant le service de salle, préparation des tables, service de table, nettoyage. Il peut également aider au nettoyage et à la plonge dans la cuisine.
Barman spécialisé	3	ES	Agent assurant le service derrière le comptoir et établissant des bons.
Barman qualifié	4	EQ	Agent répondant à la définition précédente, percevant le prix des consommations et capable de prévoir le renouvellement de son stock.
Garçon de chambre	2	EA	Agent préparant les chambres et assurant leur entretien journalier. Il peut aider à l'hôtel dans ses temps morts et laver le linge.
Garçon de chambre spécialisé	3	ES	Agent assurant le service de chambre : nettoyage et entretien journalier et pouvant intervenir à l'hôtel comme garçon de salle. Il peut également participer au lavage du linge.
Maître d'Hôtel	5	EHQ	Agent ayant la responsabilité, soit d'une salle de restaurant, soit d'une salle de club. Il veille à l'entretien et à la propreté de la salle, à la vitesse du service. Il peut participer lui-même au service.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : MESS - HOTEL

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Aide-cuisinier	2	EA	Agent qui sous les directives du cuisinier, aide à la préparation de repas simples. Il effectue des travaux de nettoyage et de plonge dans la cuisine.
Cuisinier spécialisé	3	ES	Agent qui prépare les repas simples, suivant menu pré-établi. Il participe aux travaux de nettoyage et de plonge dans la cuisine.
Cuisinier qualifié	4	EQ	Agent qui répond à la définition de la catégorie précédente, mais peut préparer des menus plus élaborés. Il peut avoir des aides sous ses ordres et surveiller les travaux de nettoyage et de plonge.
Cuisinier hautement qualifié	5	EHQ	Agent pouvant préparer des menus élaborés, diriger une équipe de plusieurs aides et prévoir ses approvisionnements en quantité et qualité.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : ECONOMAT

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Aide-vendeur Economat	2	EA	Agent sachant lire et écrire, chargé d'exécuter des travaux simples après mise au courant : - approvisionnement des étalages, stockage des marchandises.
Vendeur spécialisé	3	ES	Agent effectuant des opérations de vente sous contrôle du gérant de l'Economat. Doit veiller aux règles d'hygiène et de propreté.
Vendeur qualifié	4	EQ	Agent ayant une bonne expérience de son métier, pouvant seconder le gérant dans les opérations de réception et d'inventaire des marchandises. Il doit veiller aux règles d'hygiène et de propreté.
Vendeur hautement qualifié	5	EHQ	Agent ayant une grande expérience de l'Economat et des opérations de réception, vente et inventaire, capable d'aider le gérant dans les opérations courantes de gestion et de diriger une équipe d'aide-vendeurs et vendeurs dans l'exercice de leurs fonctions.
Caissier économat	4	EQ	Agent chargé de la facturation et de l'encaissement des ventes au comptant.
Livreur	3	ES	Agent capable d'organiser sa "tournée". Doit contrôler ce qui lui est remis et ce qu'il délivre. Il est responsable des manquants.
Gérant de boutique	5	EHQ	Même définition que vendeur hautement qualifié mais doit avoir des notions de comptabilité pour contrôler la gestion de la boutique dont il est personnellement responsable ; il doit réachalander son magasin en dressant un listing de ses besoins.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : TOPOGRAPHIE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Porte mire	2	EA	Travailleur ayant pour tâche d'assister le topographe pendant les prises des niveaux et mise de points topographiques à l'aide d'une mire. Il doit avoir l'habitude des chantiers, entretenir et nettoyer correctement les appareils topographiques.
Opérateur spécialisé	3	ES	Agent capable d'effectuer un travail topographique de chaînage, de se servir d'un niveau et d'un tachéomètre. Il doit veiller à entretenir le matériel mis à sa disposition.
Opérateur qualifé	4	EQ	Agent capable d'effectuer les travaux de chaînage, de nivellement, de se servir d'un tachéomètre, d'utiliser un théodolite et d'effectuer avec précision les reports sur plans.
Opérateur hautement qualifié	5	EHQ	Agent répondant à la définition de l'opérateur qualifié mais ayant acquis une longue expérience pratique lui permettant d'effectuer tous les travaux topographiques du cadre normal de l'activité des chantiers.
Tireur de plans	4	EQ	Assure la reproduction des calques et documents, la conduite et l'entretien courant des machines. Sait lire, écrire et compter. Il est responsable des fournitures pour ses machines.

EMPLOYES

CLASSIFICATION : LABORATOIRE

APPELLATION	CATEGORIE		DEFINITION
Garçon de Laboratoire débutant	1	EA	Agent assurant le nettoyage et le rangement des locaux, de la verrerie et du matériel, la manutention et le stockage des produits.
Garçon de Laboratoire	2	EA	Personnel répondant à la définition précédente et assurant la préparation élémentaire des échantillons en vue de leur analyse chimique. Peut être chargé de collecter plusieurs types d'échantillons dans des conditions très voisines. Personnel en formation pouvant participer au travail d'analyse.
Laborantin spécialisé	3	ES	Personnel ayant des connaissances particulières en chimie acquises après un apprentissage d'environ 1 an lui permettant de réaliser des travaux expérimentaux et analytiques suivant les directives d'un chimiste. Il est capable d'assurer seul deux analyses et des mesures courantes de laboratoire.
Laborantin qualifié	4	EQ	Même définition que laborantin spécialisé. Peut être chargé du montage d'appareillage, surveiller des essais, participer à des analyses complexes.
Laborantin hautement qualifié	5	EHQ	Agent ayant une connaissance pratique de tout le travail de routine effectué dans le laboratoire. Participe activement aux essais et aux travaux de recherche du laboratoire. Il peut diriger le travail d'une petite équipe.